



Demande conseil

Par Didine1131

Bonjour, je suis actuellement locataire dans un pavillon de Habelis(logement social) nous y somme depuis le 15octobre et depuis que des problèmes découverts de jours en jours. Problème d'électricité les prise de plusieurs pièces mon fait sauter les plomb du compteur, donc j'ai téléphoné pour faire intervenir quelqu'un qui nous a laissée plus de 2 semaine sans courant dans c'est pièces la qui sont enfin venu après avoir téléphoner à multiple reprise, des personnes sont intervenu qui non pas trouver la panne mais qui a toucher et sa a remarchez mais le problème n'est pas régler pour au temp car les Lumière saute quand elle sont allumé mais il on constater que au grenier la laine de vert au sol et complètement mouiller qui nous ramène à la moisissure sur le sol de mon fils qui descend au plafond de l'autre chambre en dessous qui et apparue en petite bande qui c'est bien sûr agrandit et de la moisissure qui c'est former au fur et à mesure dans presque toute les pièces et le pire c'est notre chambre le linge et au dessus de la fenêtre de la moisissure noir donc j'ai prévenu la personne qui s'occuper de mon secteur encore de se problème qui c'est enfin déplacer voir au bout de quelque semaine d'attente malgré les coup de téléphone passer, qui constate que ma vmc et morte d'où l'eau dans une prise de la cuisine et la moisissure qui c'est former partout derrière mais élément de cuisine maintenant et qui c'est étendu partout, il c'est que je vais accoucher dans quelque semaine et que je ne peux pas accueillir un bébé comme sa déjà que j'ai mon fils de 7ans avec moi que c'est déjà dangereux pour lui et pour nous. Que puis-je faire si il ne se bouge pas ou qu'il faut attendre des mois ? Et si la vmc et changer et fonctionne l'humidité et la moisissure ne reviendra pas tout détruire ? J'ai peur que même si il l'a replacé que l'on sois toujours envahie de moisissure vue le temp qu'elle ne doit pas fonctionner.. je suis perdu dans tout sa et bloquer je ne c'est pas trop comment faire. Quelle sont les recours que j'ai le droit si rien ne bouge ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous eu un diagnostic de l'électricité lors de la signature du bail ? C'est obligatoire...

Vous pouvez commencer par faire un courrier recommandé RAR au bailleur pour lui signaler tous vos problèmes. Essayez d'aérer votre texte et mettez de la ponctuation.

Votre logement ne semble pas conforme aux critères de décence, ce qui est étonnant pour un logement social.
Lisez cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042[ur]

"Si le logement n'est pas décent, le locataire doit indiquer par écrit au propriétaire les signes de non-conformité du logement aux critères de décence."

Et s'il ne se passe rien de plus :

"Le locataire doit mettre en demeure le propriétaire de réaliser les travaux de mise en conformité, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après un délai de 2 mois, si la mise en demeure est restée sans réponse ou si le désaccord persiste, le locataire peut saisir le greffe du tribunal."

Consultez aussi votre ADIL.

Par Didine1131

Merci de votre réponse, non je n'est pas eu de diagnostic d'électricité lors de la signature du bail.

Par yapasdequoi

On s'en doutait.
Maintenant lisez le lien et suivez la démarche conseillée.